

Obtenir le statut d'opérateur économique agréé (OEA)

Objectifs

- Mettre en place la méthodologie adaptée pour demander l'agrément OEA.
- Identifier les éventuels changements d'organisation à mettre en place au sein de l'entreprise.
- Identifier les coûts liés à la mise en place de l'agrément.

Personnes concernées

- Responsable de site et collaborateur de service logistique, administration des ventes, export, achats...
- Le projet OEA étant un projet transversal, il est souhaitable que plusieurs services soient représentés lors de cette formation.

Méthodes pédagogiques

- Alternance entre apports théoriques et applications pratiques.



Contenu

- Contexte mondial.
- L'intérêt du statut d'OEA pour les Etats et pour les entreprises.
- Les 3 statuts possibles : bénéfiques et contraintes respectifs.
- Conditions à respecter pour solliciter l'agrément.
- Coûts liés à la mise en place de l'agrément et délais à prendre en compte.
- La mise en place du projet OEA dans l'entreprise : les différentes étapes à prévoir jusqu'à l'obtention de l'agrément, les points clés à gérer, les pièges et risques à éviter.
- Les synergies à activer entre les différents services dans l'entreprise.
- L'établissement de la demande.
- La gestion du ou des audits avec la douane.
- Engagements de l'entreprise lors de l'obtention de l'agrément.



L'Europe à la portée de votre entreprise.

Durée Prix net de taxes

- 2 jours.
- 1 200 € par personne.

Dates

- Session 1 : 17 et 18 mars 2011.
- Session 2 : 17 et 18 novembre 2011.

*Les entreprises adhérentes à Grex bénéficient d'une remise de 10 %.